

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1723

présenté par

M. Breton

à l'amendement n° 1666 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Au début du trentième alinéa, substituer au mot :

« Celui »

les mots :

« Dans les couples composés d'un homme et d'une femme, l'homme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été rédigé dans la précipitation. Le pronom « celui » devrait renvoyer à la dernière personne évoquée. Ici on ne sait pas de qui il s'agit !!!